

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011

L'an deux mille onze, le dix mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> mars 2011

Conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Procuration : 0  
Votes : 23

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : RICARD André, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2011 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

### 1. Affaires financières

#### 1.1. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente le document budgétaire adressé à chaque conseiller.

**Endettement** : la commune présente un endettement peu élevé pour un capital restant dû fin 2010 de 1 665 955,84 €. 4 emprunts restent en cours. Le désendettement de la commune observé lors du précédent mandat se poursuit.

**Investissement** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus en 2011 sont ceux inscrits au programme du mandat. L'investissement s'élèvera à près de 2 761 000 € (hors restes à réaliser) et concernera en priorité : la viabilité du lotissement Les Peupliers, de celui de La Fauvette, du terrain Van Hulle et des lots chemin de la Sablière pour 720 K€, la création du bassin de rétention des Chênes Verts et la reprise de celui route de Noves pour 295 K€, l'achat de terrains pour 560 K€, des travaux de voiries, de revêtements et de stationnement pour 621 K€, l'acquisition de véhicules et matériels pour 205 K€ et des travaux divers sportifs et touristiques. L'année 2011 connaîtra également le début du projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

**Impôts locaux** : Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de ne pas modifier l'imposition communale en 2011.

Le Conseil Municipal valide les orientations proposées qui serviront de base à la préparation du budget primitif 2011 de la commune.

#### 1.1. Bis. Emprunt

Rapporteur : Marc TROUSSEL

D'importants réseaux sont à réaliser pour l'adduction de l'eau dans les futurs lotissements. Un emprunt d'un million d'euros est envisagé sur 20 ans. La dette actuelle par habitant est de 350 €, ce qui est faible en comparaison avec d'autres communes pour lesquelles la dette peut aller jusqu'à 2 500 € par habitant. La collectivité dispose donc d'une forte capacité à emprunter, sans préjudice pour les finances locales.

Un recours à un emprunt d'un million d'euros est envisagé et des banques ont été sollicitées. Les propositions reçues de trois établissements bancaires sont présentées en séance. La Société Générale, consultée, n'a pas transmis de proposition.

- Le Crédit Agricole propose un taux de 4,24 % pour un remboursement trimestriel sans frais de commission ;
- le Crédit Mutuel Agricole et Rural propose un taux de 4,57 % avec un remboursement trimestriel sans frais de commission ;
- la Caisse d'Epargne propose un taux de 4,46 % avec un remboursement trimestriel et 1 000 € de frais de commission.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt d'un million d'euros sur 20 ans au taux de 4,24 % trimestriel sans frais de commission et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'emprunt.

## 1.2. Tarifs des régies

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Mme COURTADE, receveur municipal, a demandé de reprendre différents délibérations et arrêtés pour mettre à jour des régies municipales : garderie et étude, transports scolaires, cantine scolaire, droits de place et festival international de groupes folkloriques.

Par ailleurs, Mme COURTADE demandait que soit modifié l'encaissement des droits de place acquittés par les forains lors des différentes fêtes d'Eyragues.

Les tarifs actuels sont :

Garderies péri-scolaires :

	au trimestre	2009/2010
garderie maternelle	matin	14,00 €
	soir	16,00 €
	matin + soir	29,00 €
garderie élémentaire	matin	14,00 €
étude dirigée	soir	28,00 €
garderie + étude	matin + soir	41,00 €

Garderies petites vacances : 31 € la semaine, 6,50 € la journée

Centre aéré été : 52,50 € la semaine pour habitants d'Eyragues,

61 € pour les autres communes

8 € le repas-spectacle à partir de 12 ans

5 € le repas-spectacle de 3 à 11 ans

Gratuit pour les moins de 3 ans

Séjours adolescents : selon la destination

Cantine scolaire :

Repas maternelle	<i>Repas primaire</i>	<i>Résidence Pierre Vigne</i>
2,60 €	2,90 €	4,60 €

Transports scolaires : 10 € la carte (fixé par le conseil général 13)

Festival : 10 € l'entrée.

Droit place : 5 € le ticket pour les étals du marché du vendredi et 30 € pour les emplacements ponctuels (outillage, cirque, ...)

Le Conseil Municipal prend note de ces tarifs. Leur évolution et la fixation de nouveaux tarifs, notamment pour les droits de place seront examinées lors d'un prochain conseil.

### **1.3. Vente d'un lot aux chênes verts**

Rapporteur : Max GILLES

Le lotissement Les Chênes Verts a fait l'objet d'un modificatif afin de changer les limites parcellaires du lot n°19. Me PICCA-AUDRAN demande une délibération afin de déposer au rang des minutes l'arrêté de lotir modificatif et donc permettre la vente définitive du lot n°19. Elle demande également que l'arrêté de lotir initial et les modificatifs soient transférés au nom de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les pièces du modificatif du lotissement afin de permettre la vente définitive du lot n°19.

Le transfert de l'arrêté de lotir initial et des modificatifs, déposés par UNICIL, au nom de la commune n'est pas nécessaire car il est prévu dans le traité de concession foncière signée avec la société UNICIL. De plus l'emprise foncière du lotissement est restée communale tout au long des travaux de viabilité réalisés par UNICIL.

Enfin, Monsieur le Maire informe les conseillers que le dernier lot disponible du lotissement Les Chênes Verts a été proposé à M. et Mme David BOUET.

## **2. Affaires administratives**

### **2.1. Mouvements de personnel**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

M. Benoît CHRISTOPHE, chargé d'opérations travaux et urbanisme, a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles. Cette disponibilité a été acceptée à effet du 1<sup>er</sup> avril 2011. Un recrutement est en cours afin de procéder à son remplacement. A ce jour 15 candidatures ont été reçues et des entretiens seront prochainement programmés.

M. Bruno TERRIÉ, DGS, a demandé une mutation afin d'intégrer la commune de Châteaurenard au poste de Directeur Général Adjoint. Il aspire à évoluer au sein d'une collectivité de taille supérieure et à intégrer une équipe de direction étoffée.

Le Conseil Municipal prend note de ces départs tout en les regrettant.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, afin de pérenniser l'emploi de Mme Aurélie CHOMETTE, chargée de l'accueil de la Mairie et de la communication. Cet agent bénéficiait d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dont le renouvellement pour les 6 derniers mois, possible dans la convention, n'a pas été autorisé par l'État. Il est précisé aux conseillers municipaux que,

selon des consignes nationales, le Pôle Emploi ne conclue, ni ne renouvelle, aucun contrat aidé avant de nouvelles mesures qui devraient intervenir en début d'été. Le Conseil Municipal crée, à l'unanimité, un poste de d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps plein et modifie le régime indemnitaire correspondant.

## **2.2. Taxi : requête au TA**

Rapporteur : Max GILLES

Par arrêté municipal de Monsieur le Maire d'Eyragues, en date du 21 février 1997, une autorisation d'exploiter un taxi n°1 sur la commune d'Eyragues a été accordée à M. FISCHER. Ce dernier sollicite de transférer cette autorisation de stationnement à M. Olivier RODAT et souhaite conclure avec lui une location gérance.

Par courrier recommandé, Monsieur le Maire n'a pas souhaité donner de suite favorable à cette demande, comme l'y autorise l'article 3 de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès de l'activité de conducteur et à la profession d'exploitation de taxi (devenu l'article L3121-2 du Code des Transports), la durée d'exploitation de cette autorisation étant inférieure à 15 ans.

En effet, 10 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente en vue de la délivrance de nouvelles autorisations, liste mentionnée à l'article 6 de la loi précitée et codifiée par l'article 12 du décret n°95-935 portant application de la loi n°95-66. Monsieur RODAT, dont la première demande faite auprès de la Mairie d'Eyragues date du 19 novembre 2009, n'apparaissait sur cette liste qu'au dixième et dernier rang. Aussi, Monsieur le Maire n'a pas souhaité qu'il profite d'une mesure qui viendrait léser les intérêts des exploitants locaux, inscrits depuis de nombreuses années (2001 pour la demande la plus ancienne et renouvelée annuellement).

De plus, l'autorisation de stationnement délivrée en 1997 par la commune d'Eyragues prévoyait une redevance annuelle de 76,22 € (500 FF) qui n'a jamais été acquittée. M. FISCHER était donc redevable envers la commune d'une somme de 1 067,08 €.

M. FISCHER a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Marseille, le 18 février dernier, contestant le refus de la municipalité.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et valide le choix de Maître Patrice IBANEZ, avocat plaidant divers dossiers communaux, pour représenter la commune dans ce contentieux.

## **2.3. Recensement de la population**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le recensement de la population communale d'Eyragues a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

1 948 logements (+ 4,90 %) ont été enquêtés pour une population municipale de 3 901 habitants (- 1,81 %). En 2006, avaient été dénombrés 1 857 logements pour 3 973 habitants. A noter qu'à ce chiffre de population sont ajoutés les habitants des "communautés" (maison de retraite Le Hameau et Internat de Beauchamp), ainsi que les personnes en double-compte (étudiants logeant sur leur lieu d'études ...). La population totale communale d'Eyragues en 2006 était de 4 179 personnes. Ce chiffre, pour 2011, sera communiqué par l'INSEE en fin d'année.

En 2006, le recensement avait fait apparaître 81 logements vacants et 107 résidences secondaires ou occasionnelles. En 2011, ces chiffres sont respectivement de 124 logements vacants et 98 résidences secondaires.

Plusieurs quartiers connaissent des baisses de population de 2 à 18 %, alors que le nombre des logements reste stable ou progresse. Aussi, une requête a été adressée au Directeur et aux services de l'INSSE afin de contrôler les résultats obtenus et rechercher les anomalies de la collecte effectuée.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

#### **2.4. Renouveaulement fourrière animale**

Rapporteur : Yvette POURTIER

Une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Salon de Provence, conclue en 1986, a été renouvelée régulièrement dont la dernière fois en 2008. Elle doit être reconduite pour l'année 2011. Elle concerne l'accueil et l'hébergement des animaux errants. Le montant de la cotisation est de 0,65 € par habitant (0,63 € dans la convention précédente).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Salon de Provence pour l'année 2011 et un montant de cotisation de 0,65 € par habitant.

A noter qu'une convention pour la capture des animaux errants est conclue avec la Sarl SPCAL d'Orgon pour les années 2010, 2011 et 2012. Elle ne concerne que le ramassage des animaux.

#### **2.5. Classement d'un bien dans le domaine privé**

Rapporteurs : Aurélien BOUCHET – André RICARD

Afin de procéder à l'aménagement du lotissement Les Peupliers et du bassin de rétention des Chênes verts, il convient de transférer l'emprise du gaudre qui longe les futurs lots à l'Est et au Nord dans le domaine privé de la commune. Une nouvelle parcelle BT 469 est créée pour une superficie de 953 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le déclassement de ce terrain du domaine public au domaine privé de la commune.

#### **2.6. Courrier : implantation de "Balmod"**

Rapporteur : Patrick DELAIR

La Poste demande des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de dépôts relais et de Balmod pour la distribution et la réception du courrier.

Trois coffres de dépôts relais seraient implantés ou remplacés :

- Place des Cardelines (Clos Serein Sud)
- Avenue du 8 mai (vers le n°300)
- Zone artisanale des Moutouses

Deux Balmod ordinaires jaunes seraient situées :

- Place Frédéric Mistral (Clos Serein)
- Place Jean Jaurès

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de ces conventions d'occupation temporaire du domaine public avec la Poste.

#### **2.7. Modification des statuts l'ASA des arrosants d'Eyragues**

Rapporteurs : Aurélien BOUCHET – André RICARD

Monsieur le Maire tient à informer le Conseil Municipal que, par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Préfet de Région avait mis en demeure l'association syndicale autorisée des arrosants d'Eyragues de procéder à la mise en conformité de ses statuts sous un délai de 3 mois. Cette mise en conformité n'ayant pas été effectuée, les statuts de l'ASA sont modifiés d'office par arrêté préfectoral.

Par manque d'informations complémentaires, cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### 3. Travaux – Marchés

#### 3.1. Acquisition d'un véhicule utilitaire

Rapporteur : Patrick DELAIR

Un marché a été lancé pour l'acquisition d'un véhicule avec benne pour les services techniques de la commune, selon la procédure des MAPA. Le montant de ce matériel a été estimé à 21 500 € HT.

Les offres étaient reçues jusqu'au 23 février 2011. Cinq entreprises ont retiré un dossier de consultation et quatre sociétés ont transmis une proposition : FIAT, FORD, LEMONNIER ET IVECO/PIAGGIO.

3 critères de sélection des offres ont été pris en compte :

- le prix à hauteur de 60 % :

Libellé	Estimation	FIAT Asap base	FIAT Asap variante	FORD	LEMONNIER	IVECO
Montants TTC	25 714.00€	25 917.49€	26 755.29€	19 869.60€	27 274.00€	23 347.38€

- la valeur technique du matériel pour 30 %, appréciée selon la motorisation, les équipements et les capacités techniques du véhicule ;
- le délai de livraison du véhicule pour 10 % d'immédiat à 10 semaines selon les entreprises.

L'application par critères des pondérations, sur les notes obtenues par chaque offre, prévus dans le règlement de la consultation donne les notes suivantes permettant le classement des sociétés :

Entreprises	Note de prix	Note de fourniture	Note de planning	Note finale	Classement
FIAT Base	4.60	2.36	0.10	7.06	3
FIAT Variante	4.46	2.36	0.10	6.92	4
FORD	6.00	2.07	1.00	9.07	1
LEMONNIER	4.37	1.93	0.50	6.80	5
IVECO / PIAGGIO	5.11	1.93	0.17	7.21	2

Au regard des critères de jugement et de leur pondération, l'entreprise FORD présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société FORD pour un montant de 19 869,60 € TTC.

#### 3.2. Fleurissement : MAPA

Rapporteur : Patrick DELAIR

Un marché à bons de commande a été lancé pour le fleurissement de la commune, selon la procédure des MAPA. La durée du marché est d'une année renouvelable 3 fois, soit un maximum de 4 années. Il comporte 3 lots estimés à :

- Lot 1 plantes de massifs : mini 1 000€ HT et maxi 5 000€ HT
- Lot 2 suspensions : mini 3 000€ HT et maxi 10 000€ HT

- Lot 3 jardinières : mini 2 000€ HT et maxi 7 000€ HT

Les offres étaient reçues jusqu'au 28 février 2011. Sept entreprises ont retiré un dossier de consultation et quatre sociétés ont transmis une proposition : VILLASSOLS, ANADIA, BOYER ET MELQUIOR.

Quatre critères de sélection étaient retenus : le prix pour 40 %; la qualité des végétaux pour 25 %, l'impact environnemental pour 25 % et les délais de production et de livraison pour 10 %.

L'analyse des offres est présentée en séance : l'entreprise BOYER est écartée car l'offre incomplète n'est pas recevable.

LOT 1, seule la société VILLASSOLS a répondu. En fonction des critères de sélection, sur les 3 propositions reçues de VILLASSOLS, ANADIA et MELQUIOR, pour le LOT 2 c'est VILLASSOLS qui présente la meilleure offre et pour le LOT 3, c'est MELQUIOR qui propose l'offre la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les propositions de VILLASSOLS pour les LOTS 1 et 2 et celle de MELQUIOR pour le LOT 3.

### **3.3. Réfection des tennis : MAPA**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Une consultation, selon la procédure de MAPA, va être engagée pour restaurer deux courts de tennis. Les travaux demandés comprennent l'arasement des dalles, leur dégrèvement et démoissage, le ragréage des trous, fissures et des angles, la réfection de sections de dalles et le tracé des courts restaurés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information et demande qu'une variante pour la remise en état complète des deux courts soit demandée.

## **4. Divers**

### **• Environnement**

La maison de Madame Anna PERRIER, qui jouxte le square de l'avenue Pasteur sur la route de Chateaurenard est mise en vente au prix de 220 000 €. Une proposition a été faite à 160 000 €. Un parking pourrait être créé sur cet emplacement. La commission stationnement étudiera cette opportunité.

### **• Solidarité**

Yvette POURTIER transmet les informations suivantes :

- ❖ Le Conseil Municipal organise tous les 3 ans une journée pour accueillir les couples qui fêtent leurs Noces d'Or. L'organisation de cette journée qui concerne les couples mariés à Eyragues en 1959, 1960 et 1961 ou dans une autre commune mais y étant domiciliés à ce jour, est prévue le samedi 16 avril prochain. 21 couples sont inscrits.
- ❖ Une soirée initiée par l'Association des Virades de l'Espoir et 4 étudiants en collaboration avec Yvette POURTIER, aura lieu à la Salle des Fêtes d'Eyragues le samedi 2 avril prochain. Ce projet humanitaire est d'autant important pour la commune que 4 familles sont concernées par la maladie de la mucoviscidose. Un spectacle de danses et de chants animera cette soirée et les dons récoltés lors de cette soirée seront versés à l'Association des Virades de l'Espoir.

### **• Social**

Odile POUJOL indique que le Directeur de la Maison de Retraite Publique d'Eyragues a adressé un courrier pour le prêt de la Salle des Fêtes afin d'organiser la journée des

Maisons de Retraites du Nord des Bouches-du-Rhône qui se déroulera le 20 octobre 2011. Accord unanime du Conseil Municipal.

- **Communication**

Michel GAVANON fait le point sur les dossiers communication :

- ❖ 60 nouveaux arrivants sur la commune sont inscrits depuis la dernière réception qui avait été organisée le 6 juin 2009.
- ❖ Le panneau d'information est bientôt réparé. Seulement 2 petits points de détail restent à régler.

- **Décès**

Éric DELABRE évoque avec beaucoup d'émotion le drame familial qui a touché tout le village à travers la Famille GAFFET.

- **Tourisme**

L'Assemblée Générale de l'ECTE qui gère le point info tourisme s'est déroulée le 8 mars à la Salle Baudile Lagnel. Christiane MISTRAL remercie tous ceux qui ont participé.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN informe que le samedi 12 mars 2011, une marche de soutien aux élus et au maintien des traditions taurines est organisée au Grau du Roi.

- **Enfance – Jeunesse**

Françoise BASNEL précise que la garderie des vacances de février s'est bien déroulée, ainsi que le séjour au ski organisé pour les ados.

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous pour le défilé du 19 mars est fixé à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.